



novéha
FORMER • FACILITER • INNOVER



VAE

La **Validation des Acquis de l'Expérience** pour les certifications professionnelles proposées par **NOVÉHA**

”

Formations NOVÉHA concernées par la VAE

En tant qu'établissement certificateur, NOVÉHA accompagne votre projet VAE pour ses deux certifications professionnelles :

- **Vendeur agenceur de cuisine, salle de bains et rangement (niveau 4)**
- **Poseur agenceur de cuisines et salles de bains (niveau 3)**

Notre valeur-ajoutée

NOVÉHA vous propose un accompagnement individualisé et modulable au repérage de vos compétences, à la rédaction du dossier de validation de la certification professionnelle ; ainsi qu'à la préparation de votre entretien avec le jury.

Qu'est-ce que la VAE ?

La VAE - **Validation des Acquis de l'Expérience** - est un droit individuel inscrit dans le code du travail [livre IV de la sixième partie]. Le dispositif de VAE s'adresse à toute personne disposant de compétences et/ou expérience en rapport avec la certification visée. Celles-ci lui permettront d'obtenir la validation partielle de blocs de compétences entrant dans la composition de la certification professionnelle visée, voire de l'obtenir en totalité par ce biais.

A noter

Depuis la [loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022](#) et le [décret d'application n° 2023-1275](#) du 27 décembre 2023, des simplifications ont été apportées pour rendre la VAE plus accessible. Progressivement, toutes les demandes de VAE passeront par le parcours France VAE – le service public de la Validation des Acquis de l'Expérience. D'ici là, Novéha propose un accompagnement à la VAE pour ses deux certifications professionnelles.

Avantages de la VAE - pour le salarié :

- Obtenir une certification professionnelle – complète ou partielle - en cohérence avec votre expérience et vos compétences,
- Obtenir un niveau de qualification supérieure,
- Évoluer professionnellement/obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle.

Avantages de la VAE – pour l'entreprise :

- Favoriser le développement de ses collaborateurs,
- Anticiper sur l'évolution des métiers,
- Acquérir un socle commun de compétences.

Les étapes de la VAE

Étape 1 – Informez-vous sur les conditions d'accès à la VAE et Choisissez la certification ou le bloc de compétences que vous souhaitez acquérir.

Étape 2 – Demandez et déposez un dossier de recevabilité (Cerfa 12818*02) auprès de votre organisme certificateur sélectionné, qui contrôlera le respect des conditions d'éligibilité. Si votre demande est recevable, vous élaborez votre dossier VAE, grâce aux livrets d'accompagnement que NOVÉHA mettra à votre disposition. A ce stade, NOVÉHA vous propose un accompagnement modulable pour mener à bien votre projet.

Étape 3 – Préparer et déposer un dossier de validation (livret 2) qui sera le support d'évaluation pour le jury de certification à la VAE.

Étape 4 – Préparer et soutenez votre dossier de validation lors de l'entretien avec le jury de certification (l'évaluation finale)

A l'issue de la soutenance, trois cas de figure sont possibles :

- Vous validez totalement la certification professionnelle
- Vous la validez partiellement (Blocs de compétences)
- Vous n'obtenez aucune validation

NB : Décret n°2023-1275 du 27 décembre 2023 - art. 2 Au cours de la même année civile, un candidat ne peut soumettre plus d'un dossier pour une même certification professionnelle ou plus de trois pour des certifications professionnelles différentes.

Étape 5 – Découvrez le résultat : vous serez informé par NOVÉHA de la décision du jury de certification (1 mois maximum après l'entretien).

Accompagnement NOVÉHA

L'accompagnement à la VAE s'organise suivant des étapes et modalités précises :

Etapes de l'accompagnement					
	Etapes de l'accompagnement	Modalités	Durée		Coût
1	Repérage des compétences (obligatoire)	Présentiel sur RDV	4h00		75€/heure
2	Aide à la rédaction du dossier (modulable)	Présentiel ou distanciel (visio-conférence) planifié avec accompagnateur VAE	2h00	20h00	75€/heure
3	Aide à la préparation de l'entretien avec jury (optionnel)	Présentiel ou distanciel (visio-conférence) planifié avec accompagnateur VAE	2h00	6h00	75€/heure

Pour accompagner votre projet de VAE, notre référent NOVÉHA est :

Pascal GABORIT - accueil@noveha.fr

Financement et tarification de la VAE

Financement

Votre démarche VAE peut être financée dans le cadre du plan de développement des compétences de votre entreprise ; ou via votre Compte personnel de formation (CPF).

Tarifs de la VAE

Certification professionnelle	① Demande du dossier recevabilité	② Dépôt du dossier de recevabilité	③ Décision de recevabilité	④ Accompagnement	Obligatoire dans l'Accompagnement (Repérage des compétences)	⑤ Dépôt du dossier	⑥ Entretien avec le jury
Tarifs sans accompagnement			200 € **		4h00 à 75€ **		600 € **
Tarifs avec accompagnement			200 € **	Selon devis	4h00 à 75€ **		600 € **

** Tarifs TTC

INFO/ FINANCEMENT DEMARCHE VAE

Plus d'informations sur la VAE

Vous souhaitez en savoir plus sur le déroulement d'une VAE, les organismes en charge de l'accompagnement, les possibilités de financement, les points-relais conseil VAE présents dans votre région ... ?

France VAE : <http://www.vae.gouv.fr>